



Delai de réclamation dette bancaire

Par **ptidje**, le **05/02/2013** à **19:23**

Bonjour,

j'ai reçu récemment une lettre recommandée de mon ancienne banque m'indiquant que je leur devais 1200 euros suite à un découvert non réglé. Dans ce courrier, il me précise que leur dernière lettre de réclamation date de 2008. Hors ce compte a été clôturé en fin 2007, car j'étais en contentieux pour mon crédit étudiant qui lui a été réglé. Je pensais que le découvert avait été pris en compte avec le recouvrement du crédit car je n'avais plus de nouvelles concernant cette somme.

Peuvent-ils encore me réclamer cette somme au bout de 4 ans sans nouvelle?

Merci d'avance pour vos réponses